



INSTITUT SAINT-HENRI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

INTERNAT - EXTERNAT

B - 7780 COMINES
2018 - 2019



« Formation exigeante, enseignement sérieux »

INSTITUT SAINT-HENRI

rue du Commerce, 21

B - 7780 COMINES

☎ 056 / 56 00 60

☎ 056 / 56 00 75

💻 www.saint-henri.be

Pour vos contacts :

Mme S. DEMEERSSEMAN - Directrice

M. G. OOGHE - Sous-directeur et responsable de l'internat

INSTITUT SAINT-HENRI

☎ 056 / 56 00 60

INSTITUT SAINT-HENRI

☎ 056 / 56 00 72

rue du Commerce, 21

rue de l'Eglise, 6

sur Internet : www.saint-henri.be

B-7780 COMINES

De France : ☎ 00 32 56 56 00 60

B-7783 LE BIZET

De France : ☎ 00 32 56 56 00 72

CONSEILS AUX PARENTS

1. AIDER L'ENFANT À ORGANISER SON TRAVAIL.

- ☞ Lui apprendre à préparer son cartable, son sac pour le lendemain.
- ☞ L'aider à bien utiliser son journal de classe, son agenda des travaux.
- ☞ Vérifier avec lui, surtout au début de l'année scolaire, si le travail pour le lendemain est effectué.
- ☞ Respecter ses heures d'étude à domicile.
- ☞ Dans la mesure du possible, lui réserver un endroit pour travailler et pour ranger ses effets et documents personnels.

2. SURVEILLER LA SANTÉ DE L'ENFANT.

- ☞ Eviter les veillées tardives, en particulier devant la télévision ou l'ordinateur.
- ☞ Se soucier du petit déjeuner.
- ☞ Respecter un équilibre entre ses périodes de travail et de détente.
- ☞ Surveiller sa vue, son ouïe.




3. S'INTÉRESSER AUX RÉSULTATS DE L'ENFANT.

- ☞ Vérifier ses résultats scolaires avec régularité.
- ☞ Manifester les sentiments adéquats dans ce domaine : satisfaction, déception, compréhension, encouragement.
- ☞ Essayer de lui donner confiance le cas échéant.
- ☞ Sans attendre que les difficultés constatées s'accumulent, demander un entretien avec la direction, le titulaire de classe ou les professeurs concernés.
- ☞ Signer chaque semaine son journal de classe.







Chers Parents,

Cette brochure, rédigée par une équipe de professeurs, vous présente les sections secondaires de l'Institut SAINT-HENRI.

-  Organigramme des études ;
-  Grilles horaires ;
-  Informations pratiques ;

Certaines pages susciteront votre intérêt dès aujourd'hui. D'autres vous seront utiles demain. Puissent-elles vous aider :

-  à accompagner votre enfant au seuil d'une étape importante ;
-  à le guider dans ses études et ses choix ;
-  à l'encourager dans son dynamisme et son idéal de jeune ;
-  à le préparer à entrer en confiance dans sa vie d'adulte chrétien.

Dès à présent, si vous le souhaitez, vous pouvez obtenir auprès de la direction de l'école des renseignements complémentaires sur l'éventail des études que nous vous proposons.

Vous assurant de notre entier dévouement, nous vous prions d'agréer, Chers Parents, l'expression de nos sentiments distingués.

La Direction et l'équipe éducative de l'Institut Saint-Henri

PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE (1^E C)

FORMATION COMMUNE

Religion	2h
Français	6h
Mathématique	4h
Etude du milieu	4h
Langue moderne I : néerlandais	4h
Sciences	3h
Education physique	3h
Education par la technologie	1h
Education artistique	1h

FORMATION COMPLÉMENTAIRE

	Lat/Math	Lat/Néerl	Eco/Math	Eco/Néerl
Dépassement / remédiation en math/sciences	2h	---	2h	---
Conversation néerlandaise	---	2h	---	2h
Latin	2h	2h	---	---
Informatique	---	---	1h	1h
Initiation à la socio-économie	---	---	1h	1h

TOTAL GÉNÉRAL 32h 32h 32h 32h

Selon les nécessités, des rattrapages sont organisés en français, néerlandais et mathématique.

CONDITIONS D'ADMISSION EN 1^{ERE} ANNEE COMMUNE :

- avoir réussi la 6^{ième} primaire (= CEB obtenu)
- être admis en 5^{ième} (France) + avis favorable du Service des Equivalences

DEUXIÈME COMMUNE (2E C) & 2C AVEC PIA*

FORMATION COMMUNE

	2C	PIA*
Religion	2h	2h
Français	5h	5h
Mathématique	5h	5h
Etude du milieu	4h	2h
Langue moderne I : néerlandais	4h	2h
Sciences	3h	3h
Education physique	3h	3h
Education par la technologie	1h	1h
Education artistique	1h	2h

FORMATION COMPLÉMENTAIRE

	Sciences	Coiffure	Latin	Socio-Eco	PIA*
Latin	---	---	4h	---	---
Méthode de travail et d'étude - FR	---	---	---	---	2h
Sciences	2h	---	---	---	---
Méthode de travail et d'étude - Math	---	---	---	---	1h
Socio-Economie	1h	---	---	2h	---
Economie/vente/accueil	---	---	---	---	3h/0h
Coiffure	---	---	---	---	0h/3h
A.C. Néerlandais	---	1h	---	1h	---
Initiation à la socio-économie	---	---	---	---	---
Informatique	1h	1h	---	1h	---
Bureautique	---	---	---	---	1h
Coiffure	---	2h	---	---	---

TOTAL	32h	32h	32h	32h	32h
Possibilité de Conversation NL	1h	---	1h	1h	---

TOTAL GÉNÉRAL	33h	32h	33h	33h	32h
----------------------	------------	------------	------------	------------	------------

Selon les nécessités, des rattrapages sont organisés en français, néerlandais et mathématique.

PIA* = avec accord du Conseil de classe

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL LE BIZET

1^E ET 2^E ANNÉES DIFFÉRENCIÉES (1D & 2D)

FORMATION COMMUNE




	1D	2D
Education physique	4h	4h
Formation de base en français	8h	6h
Français : activités orales et/ou littéraires		1h
Formation de base en mathématique	6h	5h
Religion catholique	2h	2h
Etude du milieu	2h	2h
Sciences	2h	2h
Langue moderne I : néerlandais	2h	2h
Education plastique	2h	2h
Education par la technologie		
Travaux sur ordinateur	2h	2h
Art de la vente		2h
Formation à la vie quotidienne	2h	2h

TOTAL GÉNÉRAL

32h

32h

CONDITIONS D'ADMISSION EN 1D :

-  avoir 12 ans et ne pas avoir terminé le cycle primaire
-  avoir suivi une 6^e primaire sans obtention du CEB
-  avoir 12 ans avant le 31 décembre (élèves étrangers) et obtenir l'avis favorable du Service des Equivalences

CONDITIONS D'ADMISSION EN 2D :

La 2D n'est accessible qu'à l'élève qui n'a pas obtenu le CEB au terme de la 1D et qui a dès lors fait l'objet d'une décision d'orientation vers la 2D ou suite à une décision du Service des Equivalences.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL LE BIZET

2^E ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE AU 1^{ER} DEGRÉ
(2S)

FORMATION COMMUNE

Education physique	4h
Français	5h
Français : activités orales et/ou littéraires	1h
Mathématique	4h
Religion catholique	2h
Etude du milieu	2h
Sciences	2h
Langue moderne I : Néerlandais	2h
Education plastique	4h

Education par la technologie

Travaux sur ordinateur	2h
Art de la vente	2h
Formation à la vie quotidienne	2h

TOTAL GÉNÉRAL

32H

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL COMINES

DEUXIÈME DEGRÉ : 3^E & 4^E ANNÉES

OPTION COIFFURE : 3^E P ET 4^E CPU

FORMATION COMMUNE	3P	4P CPU
Religion catholique	2h	2h
Education physique	2h	2h
Français	4h	4h
Mathématique	2h	2h
Formation historique et géographique	2h	2h
Formation scientifique	2h	2h
Langue moderne I : néerlandais	2h	2h

OPTION GROUPEE		
Education plastique	2h	1h
Expression - Communication		1h
Sciences appliquées		2h
Technologie : coiffure	2h	2h
Travaux pratiques : coiffure	12h	12h
TOTAL GÉNÉRAL	32h	34h

CONDITIONS D'ADMISSION EN 3^E (SOUS RÉSERVE) :

- ⇒ avoir réussi une deuxième année secondaire (en France, avoir réussi une 4^{ième}), *ou*
- ⇒ avoir 16 ans avant le 31/12 pour les élèves en attente d'un avis d'équivalence.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL LE BIZET

DEUXIÈME DEGRÉ : 3^E & 4^E ANNÉES

OPTION VENTE

FORMATION COMMUNE

Religion catholique	2h
Education physique	2h
Français	4h
Mathématique	2h
Formation historique et géographique	2h
Formation scientifique	2h
Langue moderne I : néerlandais	2h

OPTION GROUPEE

Vente	4h
Economie de l'entreprise	4h
Informatique appliquée	4h
Etalage - promotion des marchandises	4h

TOTAL GÉNÉRAL

32h

CONDITIONS D'ADMISSION EN 3^E (SOUS RESERVE) :

- ⇒ avoir réussi une deuxième année secondaire (en France, avoir réussi une 4^{ième}), *ou*
- ⇒ avoir 16 ans avant le 31/12 pour les élèves en attente d'un avis d'équivalence.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL LE BIZET

DEUXIÈME DEGRÉ : 3^E & 4^E ANNÉES

OPTION SERVICES SOCIAUX : 3^E 4^E

FORMATION COMMUNE

Religion	2h	2h
Education physique	2h	2h
Français	4h	4h
Mathématique	2h	2h
Formation scientifique	2h	2h
Formation historique et géographique	2h	2h
Langue moderne I : néerlandais	2h	2h

OPTION GROUPEE

Alimentation et hygiène de vie	3h	3h
Français : expression orale		2h
Expression plastique		2h
Expression corporelle	2h	
Formation à la vie quotidienne	6h	6h
Enquêtes - visites - séminaires	3h	2h
Education aux TIC	2h	2h

TOTAL GÉNÉRAL 32h 33h

CONDITIONS D'ADMISSION EN 3^E (SOUS RESERVE) :

- ⇒ avoir réussi une deuxième année secondaire (en France, avoir réussi une 4^{ième}), *ou*
- ⇒ avoir 16 ans avant le 31/12 pour les élèves en attente d'un avis d'équivalence.

C.E.F.A.
CENTRE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
EN ALTERNANCE

⇒ *Formation générale et professionnelle (2 jours par semaine)*

dans les locaux de l'école professionnelle Saint-Henri du Bizet

VENDEUR/VENDEUSE (5^e et 6^e)

AIDE-FAMILIAL(E) (5^e et 6^e)





dans les locaux de l'Institut Saint-Henri à Comines

SERVICES AUX PERSONNES : COIFFEUR/COIFFEUSE (5^e et 6^e)

GTPE - Gestionnaire de Très Petites Entreprises (7^e)

AIDE-SOIGNANT(E) (7^e)

⇒ *Formation en entreprise (3 jours par semaine)*

-  contrat mi-temps
-  contrat d'apprentissage industriel (C.A.I.)
-  convention emploi-formation (A.R. 495)
-  convention de stage

⇒ *Options*

C.E.F.A. LE BIZET « Vendeur/Vendeuse » (après la 4^e Professionnelle)
LE BIZET « Aide-Familial(e) » et « Aide-Soignant(e) » (après la 4^e P)
rue de l'Eglise, 6 à B-7783 LE BIZET
☎ 056/ 56 00 72 et de France 00 32 56 56 00 72

C.E.F.A. COMINES « Coiffeur/se » (après la 4^e P)
rue du Commerce, 21 à B-7780 COMINES
☎ 056/ 56 00 60 ; de France 00 32 56 56 00 60

Le **C.E.F.A.** délivre des attestations de compétences professionnelles équivalentes à l'ancien CQ4 et des certificats de qualification (CQ6) correspondant à ceux du plein exercice, ainsi que le CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur = Bac Pro) après une 7^e année.

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

DEUXIÈME DEGRÉ : 3^E & 4^E ANNÉES

FORMATION COMMUNE

Religion catholique	2h
Français	5h
Histoire	2h
Géographie	2h
Mathématique	5h
Langue moderne I : néerlandais	4h
Education physique	2h

SCIENCES-LANGUES

LATIN-LANGUES

LANGUES-EXPRESSION

Sciences	5h	3h	3h
----------	----	----	----

OPTIONS DE BASE

Langue moderne II : anglais	4h	4h	4h
Latin		4h	

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Renforcement de français ou conversation néerlandaise	1h		1h
Expression plastique			1h
Expression corporelle			1h

TOTAL GÉNÉRAL	32h	33h	32h
----------------------	------------	------------	------------

Possibilité de conversation néerlandaise + 1h

TRANSITION TECHNIQUE

SCIENCES ECONOMIQUES APPLIQUEES (SEA) SCIENCES SOCIALES ET EDUCATIVES (SSE)

DEUXIÈME DEGRÉ 3^E & 4^E ANNÉES

FORMATION COMMUNE

Religion catholique	2h
Education physique	2h
Français	5h
Histoire	2h
Géographie	2h
Mathématique	5h
Sciences	3h
Langue moderne I : néerlandais	4h

FORMATION OPTIONNELLE :

	SEA	SSE
Sciences économiques	3h	
Comptabilité et informatique de gestion	4h	
Biologie humaine		1h
Initiation à la psychologie et à la vie sociale		2h
Expression orale		2h
Expression plastique		1h
Expression corporelle		1h

ACTIVITE COMPLÉMENTAIRE

Langue moderne II : anglais	2h	2h
-----------------------------	----	----

TOTAL GÉNÉRAL

34h 34h

QUALIFICATION TECHNIQUE GESTION

DEUXIÈME DEGRÉ : 3^E & 4^E ANNÉES

FORMATION COMMUNE

Religion catholique	2h
Education physique	2h
Français	4h
Formation historique et géographique	2h
Mathématique	2h
Formation scientifique	2h
Langue moderne I : Néerlandais	3h

OPTION GROUPEE

Economie de l'entreprise	4h
Technique d'accueil, d'organisation et secrétariat	3h
Bureautique	4h
Langue moderne II : Anglais	3h

ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

T.D. mathématique	1h
-------------------	----

TOTAL GÉNÉRAL

32h

ENSEIGNEMENT GENERAL

TROISIÈME DEGRÉ : 5^E & 6^E ANNÉES

FORMATION COMMUNE	
RELIGION CATHOLIQUE	2h
FRANÇAIS	4h
FORMATION HISTORIQUE	2h
FORMATION GEOGRAPHIQUE ET SOCIALE	2h
EDUCATION PHYSIQUE	2h
TOTAL	12h

FORMATION OBLIGATOIRE EN LANGUE MODERNE													
GRILLE N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
LANGUE MODERNE I NEERLANDAIS	4h	4h	4h	4h	4h	4h	4h	4h	4h	4h	4h	4h	4h
LANGUE MODERNE II ANGLAIS	4h	2h	4h	4h	4h	2h	4h	4h	4h	4h	4h	4h	4h
FORMATION OPTIONNELLE OBLIGATOIRE													
MATHEMATIQUE	6h	6h	6h	6h	4h	4h	4h	4h	4h	2h	2h	2h	4h
BIOLOGIE	2h	2h	1h	1h	2h	2h	1h	1h	2h	1h	1h	1h	1h
CHIMIE	2h	2h	1h	1h	2h	2h	1h	1h	2h	1h	1h	1h	1h
PHYSIQUE	2h	2h	1h	1h	2h	2h	1h	1h	2h	1h	1h	1h	1h
OPTION DE BASE													
LANGUE MODERNE III : ESPAGNOL				4h				4h			4h	4h	
LATIN		4h	4h			4h	4h		4h	4h		4h	
ACTIVITES COMPLEMENTAIRES													
HISTOIRE DE L'ART – ANALYSE ESTHETIQUE					1h		1h	1h		1h	1h		1h
INFORMATIQUE - BUREAUTIQUE					1h					1h	1h		1h
RENFORCEMENT													
RENFORCEMENT FRANÇAIS													2h
TOTAL GÉNÉRAL	32h	34h	33h	33h	32h	32h	32h	32h	34h	31h	31h	33h	32h

!!! Les élèves exemptés de néerlandais ne peuvent pas opter pour les grilles 10 ou 11.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL COMINES

TROISIÈME DEGRÉ : 5^E & 6^E ANNÉES

COIFFEUR/COIFFEUSE

FORMATION COMMUNE	PLEIN EXERCICE	CEFA
Religion catholique	2h	
Education physique	2h	
Français	4h	3h
Mathématique	2h	2h
Formation historique et géographique	2h	2h
Formation scientifique	2h	2h
Formation sociale et économique	2h	1h

OPTION GROUPEE

Education plastique	1h	
Français : communication	1h	
Sciences appliquées	2h	1h
Technologie (coiffure)	2h	1h
Travaux pratiques : coiffure	14h**	4h

TOTAL	36h	16h
-------	-----	-----

STAGES

** DONT 4H DE STAGES EN 5/6^E PLEIN EXERCICE
TOUS LES VENDREDIS APRÈS-MIDI
AU CEFA -> 24H PAR SEMAINE

TRANSITION TECHNIQUE

SCIENCES ECONOMIQUES APPLIQUEES (SEA) SCIENCES SOCIALES ET EDUCATIVES (SSE)

TROISIÈME DEGRÉ : 5^E & 6^E ANNÉES

FORMATION COMMUNE

Religion catholique	2h
Français	4h
Formation historique	2h
Formation géographique et sociale	2h
Education physique	2h

FORMATION OBLIGATOIRE EN LANGUE MODERNE

Langue moderne I néerlandais	4h
------------------------------	----

FORMATION OPTIONNELLE OBLIGATOIRE

Mathématique	4h
Sciences	3h (2h en 6 ^e en 18/19)

OPTION GROUPEE :

	SEA		SSE	
	5 ^E	6 ^E	5 ^E	6 ^E
Economie de l'entreprise et informatique	2h	4h	---	---
Comptabilité et informatique de gestion	2h	---	---	---
Droit et législation	2h	---	---	---
Economie générale	2h	4h	---	---
Biologie orientée	---	---	2h	2h
Psychopédagogie	---	---	2h	2h
Questions économiques - juridiques - sociales	---	---	3h	3h
Expression orale	---	---	1h	1h

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Anglais	3h	3h	3h	3h
---------	----	----	----	----

TOTAL GÉNÉRAL

34h	34h (EN 2019)	33h	33h
-----	---------------	-----	-----

QUALIFICATION TECHNIQUE

TECHNICIEN(NE) DE BUREAU

TROISIÈME DEGRÉ : 5^E & 6^E ANNÉES

FORMATION COMMUNE

Religion catholique	2h
Education physique	2h
Français	4h
Mathématique	2h
Formation historique et géographique	2h
Formation scientifique	2h
Formation sociale et économique	2h
Langue moderne : Néerlandais	2h

FORMATION OPTIONNELLE : TECHNICIEN(NE) DE BUREAU

	5 ^E	6 ^E
Langue moderne I : Néerlandais	2h	2h
Langue moderne II : Anglais	2h	2h
Activités - Techniques comptables : entreprise	3h	
Communication professionnelle	3h	
Outils – Applications bureautiques	6h	
Exercices pratiques : secrétariat		7h
Activités d'insertion professionnelle (1/2 journée en entreprise)		4h
Questions économiques-juridiques-sociales		3h

TOTAL GÉNÉRAL

34h

36h

SERVICES

INTERNAT

Une documentation spéciale au sujet de l'internat est disponible sur demande auprès de la direction.

LIBRAIRIE

Toutes les fournitures classiques peuvent être achetées au bureau des éducateurs de l'Institut. Une liste des articles disponibles et leur prix sera remise à chaque élève dès la rentrée scolaire. Vous pourrez ainsi comparer les prix et contrôler les achats. Les achats individuels de fournitures ne sont pas portés en note de frais en fin de trimestre, mais réglés directement par l'élève. La note trimestrielle comprend les frais d'achat et de location de livres, les frais de fournitures groupées, les frais de photocopie, les frais pour les activités culturelles, ...

EQUIPEMENT POUR LE COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Pour les garçons, l'équipement se compose d'une paire de chaussures de sport, d'un short de l'Institut et d'un T-shirt blanc uni (disponibles à l'école). Pour les filles, également une paire de chaussures de sport, un cycliste noir et un T-shirt blanc uni (disponibles à l'école).

REPAS

Les repas, préparés sur place, sont organisés en self-service. Les menus sont soignés et variés. Le coût du dîner (potage, dessert et boisson compris) est fixé à € 4,20. La 1^{ère} carte donnant droit à 10 repas doit être achetée lors du passage à la librairie pour la réception des livres (voir plus loin : organisation concernant la rentrée, librairie). Par la suite, la carte peut être obtenue à l'entrée du réfectoire. Cette carte est à usage strictement individuel. Les élèves qui le souhaitent peuvent également consommer leur pique-nique au réfectoire. Ils ne peuvent cependant se mélanger aux élèves qui prennent le repas complet. La carte de 10 goûters est délivrée au prix de € 10,00.

ETUDE DU SOIR

La participation à l'étude du soir est libre. Toutefois, pour en assurer le bon ordre et la régularité, l'élève doit s'engager pour un trimestre sans discontinuité. Une contribution est demandée en trois versements : € 10,00 pour le 1^{er} trimestre, € 10,00 pour le second et € 6,00 pour le troisième trimestre.

Nous conseillons vivement aux élèves de 1^{ère} de participer à l'étude du soir. Il est important à leur âge d'acquérir, dès le début de leur vie de grands étudiants, un bon esprit de travail ainsi qu'une continuité dans l'effort à fournir. Cette étude commence à 16h10' et se termine à 17h50', avant le départ du bus TEC qui assure la ligne « Comines-Le Bizet ». Elle est organisée le lundi, le mardi et le jeudi.

RATTRAPAGE

Les cours de rattrapage pour les élèves de 1^e et 2^e ont lieu de 16h10' à 17h00' (selon la matière les lundi, mardi ou jeudi).

ETUDE DIRIGÉE

Elle est organisée les lundi, mardi et jeudi de 16h10' à 17h00', pour les élèves de 1^{ère} et 2^e, sur avis des professeurs.

MODALITES D'INSCRIPTION

INSCRIPTION

Durant l'année scolaire l'école est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Durant les vacances d'été, l'école est ouverte jusqu'au jeudi 5 juillet inclus et à partir du lundi 20 août de 9h à 12h et de 14h à 18h ou après rendez-vous au **056/ 56 00 60** (depuis la France : **00 32 56 56 00 60**).

DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'INSCRIPTION !!! IMPORTANT !!!

Pour l'inscription en 1^{ère} année secondaire : la carte d'identité, le certificat d'études de base (C.E.B) et le document de langue délivrés à l'issue de la sixième primaire. Les documents originaux sont indispensables et seront conservés dans le dossier administratif de l'élève durant toute sa scolarité. **Les élèves français doivent avoir été admis en 5^e et présenter un extrait d'acte de naissance original et une carte d'identité ainsi que tous les bulletins trimestriels de la sixième.**

Pour les élèves des autres classes : la carte d'identité, la grille-horaire suivie durant la dernière année scolaire et le bulletin de l'année scolaire écoulée ainsi qu'un extrait d'acte de naissance original pour les élèves étrangers.

Pour les nouveaux élèves français, la carte d'identité, un extrait d'acte de naissance original ainsi que tous les bulletins trimestriels depuis la sixième. Cette inscription est soumise au règlement d'un droit d'équivalence de € 76,00 (sous réserve de modification ⇒ tarif d'application en 2017/2018).

HORAIRE-TYPE D'UNE JOURNÉE DE CLASSE

08h20' : Début des cours !!! Les élèves doivent être présents dans la cour de récréation au plus tard à 8h15'.

10h00' : Récréation.

10h20' : Reprise des cours.

12h00' : Fin des cours de la matinée et dîner pour les demi-pensionnaires. Pendant le temps de midi, seuls les élèves qui rentrent dîner à la maison sont autorisés à quitter l'école.

13h20' : Début des cours de l'après-midi.

15h50' : Fin des cours pour les élèves qui ont 7 heures de cours dans leur horaire. Goûter pour les internes et les externes qui le souhaitent.

16h10' : Début de la 8^{ième} heure de cours (fin à 17h00'). Début de l'étude du soir (lundi-mardi-jeudi) pour les internes et les externes inscrits. Pour ces élèves la participation à l'étude est obligatoire.

17h50' : Fin de l'étude du soir. La participation à l'étude du soir exige une participation régulière. Toute absence prévisible fera l'objet d'une demande préalable auprès du préfet ou de la direction.

N.B : le mercredi, les cours se terminent à 12h00' ;
le vendredi, les cours se terminent pour tous à 15h50'. Il n'y a pas d'étude du soir.

CONTACTS PARENTS-ECOLE

LE JOURNAL DE CLASSE

C'est l'outil essentiel et quotidien de communication entre l'école et les parents. Nous vous invitons à le parcourir régulièrement, et en particulier pour les élèves les plus jeunes. A la fin de chaque semaine, nous vous demandons de bien vouloir signer le journal de classe à l'endroit prévu à cet effet. Un espace de communication vous y est également réservé.

LE BULLETIN

Outre les résultats trimestriels, des bulletins intermédiaires sont remis aux élèves. Ils doivent être signés par les parents et remis au titulaire au plus tôt.

LES CIRCULAIRES

Des circulaires destinées aux parents sont confiées aux élèves. Elles ont toujours un objet bien précis ; invitation à une réunion, organisation d'une activité spéciale (retraite, voyage), ... Elles comportent le plus souvent un talon-réponse qui doit être complété par les parents et remis ensuite au titulaire de classe.

LES RENCONTRES INFORMELLES

Il s'agit de rencontres personnelles de parents avec un professeur ou avec la direction. Ces rencontres se font à l'Institut soit à l'initiative des parents, soit à l'initiative du professeur ou de la direction. Elles permettent d'aborder un problème particulier qui, traité à temps et sereinement, trouve une solution heureuse. Pour ce genre de rencontre, il est recommandé de prendre rendez-vous afin d'éviter un déplacement inutile ou une attente fastidieuse.





LE CENTRE PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL (P.M.S.)

Un(e) psychologue du centre P.M.S. et un(e) assistant(e) social(e) tiennent une permanence hebdomadaire à l'Institut afin d'assurer la guidance de nos élèves (orientation - méthode de travail - relations humaines, ...). Les parents qui souhaitent bénéficier de ce service (gratuit) en font part au professeur-titulaire ou à la direction.

QUELQUES POINTS ESSENTIELS DU MODUS VIVENDI DE L'INSTITUT SAINT-HENRI

Toute vie en communauté exige de la part de ses différents acteurs le suivi d'un certain nombre de règles destinées à assurer la sécurité, les bonnes conditions de travail et l'épanouissement harmonieux de tous.

Voici en quelques lignes, les points essentiels que chacun s'efforcera de respecter scrupuleusement.

-  Le respect et la politesse envers tous les membres de la communauté éducative de l'Institut, et, dans un sens plus large envers tous les membres du personnel.
-  Le respect de soi, notamment en ce qui concerne la façon de s'habiller et de se tenir dans l'école mais aussi aux abords de celle-ci.
-  Le respect des biens et objets personnels (livres, documents) et communs (mobilier, installations sanitaires, ...).
-  Le respect du calendrier scolaire, en particulier pour les élèves résidant en France.

- Le sérieux, la régularité et la ponctualité dans l'exécution du travail scolaire en général, qui sont les conditions de la réussite.
- La lutte contre le tabagisme demeure un de nos objectifs prioritaires ; les conséquences néfastes du tabagisme sur le plan sanitaire appellent l'adhésion de tous dans un même effort.

Cette liste est bien loin d'être exhaustive. C'est pourquoi nous vous recommandons la lecture attentive des règles de vie qui sont reprises dans le journal de classe.

Le règlement d'ordre intérieur exigé par le décret « Missions » de juillet 97 est repris dans le journal de classe et soumis à la signature des parents et de l'élève dès le début de l'année scolaire.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019

LA RENTRÉE DES CLASSES EST FIXÉE :

Au lundi 3 septembre à 9h00' pour les élèves de 1^{ère} → journée d'accueil.

Au mardi 4 septembre à :

- 9h00' pour les élèves des classes de 2^e et 3^e ;
 - 10h00' pour les élèves de toutes les classes de 4^e, 5^e et 6^e ;
 - 10h00' pour les élèves de 5^e et 6^e CEFA coiffeur/coiffeuse + 7^e GTPE et 7^E AS.
- Exceptionnellement ⇒ fin des cours pour tous à 15h00'.

L'étude du soir débutera le lundi 10 septembre.

REMISE DES LIVRES

Tous les élèves, exceptés les 1^{ères} et 2^e, sont invités à se présenter à la grande étude aux heures indiquées ci-dessous pour s'y procurer les livres scolaires pour la rentrée. Chacun veillera à se munir d'un bic. Un versement d'acompte de € 75,00 sur le compte n° IBAN : BE83 7324 0215 8415 – BIC : CREGBEBB devra nous parvenir au plus tard le lundi 20 août. Les élèves français peuvent remettre l'acompte en liquide (!! nous n'acceptons plus les chèques français!) sur place lors de leur passage.

- le mercredi 29 août de 9h00' à 11h00' pour les élèves qui entrent en 3^e et 4^e.
- le jeudi 30 août de 9h00' à 11h00' pour les élèves qui entrent en 5^e et 6^e.
- le vendredi 31 août de 14h00' à 16h00' pour les élèves ayant présenté une 2^e session.

Chacun recevra sur place une liste reprenant les titres des manuels qui seront utilisés dans sa classe. Il pointera d'une croix « X » dans la colonne « achat » ou « location », les livres requis par le choix de ses options. Une liste-type sera affichée pour chaque grille-horaire. En cas de doute, l'élève pourra demander conseil aux responsables qui seront sur place.

Les élèves des classes de 1^{ère} et 2^e recevront leurs livres en classe sous réserve du virement préalable d'un acompte de € 75,00 sur le compte n° IBAN : BE83 7324 0215 8415 – BIC : CREGBEBB de l'Institut Saint-Henri. Ce virement devra nous parvenir au plus tard le lundi 20 août.

Dès le premier jour de la rentrée, chaque élève recevra d'office un journal de classe, un cahier de brouillon ainsi qu'une farde de feuilles à en-tête de l'Institut.

Tous les livres scolaires doivent être couverts et munis d'une étiquette (NOM-Prénom-classe).

CALENDRIER DES CONGES ET VACANCES SCOLAIRES DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019

-  le jeudi 27 septembre 2018 : fête de la Communauté française
-  le vendredi 28 septembre 2018 : journée pédagogique
-  du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre 2018 : congé d'automne (Toussaint)
-  du lundi 24 décembre au vendredi 4 janvier 2019 : vacances d'hiver (Noël)
-  le lundi 4 février 2019 : journée pédagogique
-  du lundi 4 mars au vendredi 8 mars 2019 : congé de détente (Carnaval)
-  du lundi 8 avril au lundi 22 avril 2019 : vacances de printemps (Pâques)
-  le mercredi 1^{er} mai 2019 : fête du Travail
-  le jeudi 30 mai 2019 : congé de l'Ascension
-  le vendredi 31 mai 2019 : journée pédagogique
-  le lundi 10 juin 2019 : lundi de Pentecôte

VOS NOTES PERSONNELLES

INSTITUT SAINT-HENRI
☎ 056/ 56 00 60
INSTITUT SAINT-HENRI
☎ 056/ 56 00 72

rue du Commerce, 21
rue de l'Eglise, 6
sur Internet : www.saint-henri.be

B-7780 COMINES
De France : ☎ 00 32 56 56 00 60
B-7783 LE BIZET
De France : ☎ 00 32 56 56 00 72